

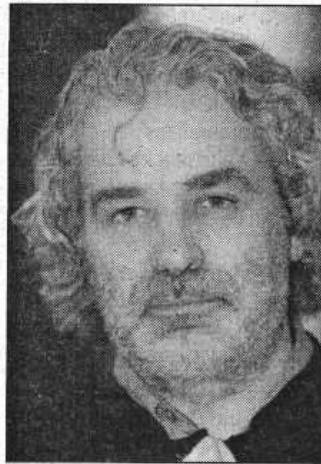
Émeutes urbaines. Une relaxe qui fait du bruit

Une salve d'applaudissement d'une part de la salle, des expressions « dégoûtées » de l'autre : la triple relaxe et la relaxe partielle pour les tirs, prononcées par le tribunal correctionnel de Brest a provoqué une vive émotion à l'annonce du jugement. Les avocats de la défense saluent « l'œuvre de justice » alors que le parquet de Brest a immédiatement décidé de faire appel.

Il n'y aura pas de commentaires de la part du parquet de Brest. Au lendemain d'une décision lui étant clairement défavorable, il a juste annoncé qu'il « exercera ses droits de recours » et fera donc appel.

Chez les policiers victimes des tirs mais déboutés de leurs demandes de parties civiles, puisque le tribunal a jugé que ni Vahitu Schmidt, ni Anande Ka n'en étaient les auteurs, les langues se délient plus volontiers. « C'est aberrant de voir ça, se désolé la jeune fonctionnaire touchée par les tirs. Les policiers ont le droit de se faire tirer comme des lapins et les prévenus s'en sortent haut la main ».

Décus par le jugement donc, quand ce n'est pas « totalement écoeuré », comme cet autre fonctionnaire qui se trouvait dans la voiture prise pour cible. « On ne comprend pas. On a tout perdu et on ne sait toujours pas qui a attenté à notre vie. Je veux bien que Vahitu Schmidt ne soit pas le tireur, mais il a dit qu'il savait qui c'était. Il devait le dire à la



● Les quatre avocats de la défense, M^e Appéré, M^e Omez, M^e Munos et M^e L'Hostis (de gauche à droite et de haut en bas), ont estimé ce jugement logique « compte tenu de la faiblesse des charges ». (Ph. Eugène Le Droff)

barre. On veut connaître la vérité ».

« Une décision courageuse »

M^e Vincent Omez, qui défendait Nassim Benantar prévenu d'avoir brûlé une école et contre qui sept ans de prison étaient requis, dit aussi espérer « pour

eux que l'on trouvera un jour ». Mais ce qui prévaut dans le discours du plaideur, comme dans celui de ses confrères, est bien de retenir « la réflexion du tribunal qui n'a pas voulu de ces coupables puisque ce n'était pas les bons ». Le bâtonnier quimpérois salue « les magistrats qui n'ont pas tenu compte des témoigna-

ges anonymes et fantaisistes. Le travail lors du délibéré a été rigoureux ». « Il s'agit d'une décision courageuse et juste qui a reconnu aux prévenus le bénéfice du doute pour une relaxe tout à fait légitime », reconnaît, à son tour, Philippe L'Hostis, défenseur de Mohamed Esslmani, qui risquait jusqu'à six ans de prison pour avoir remis l'arme à Vahitu Schmidt le soir des émeutes et lui aussi relaxé.

Il considère encore que ce jugement n'est ni « complaisant, ni provocateur. Il tire seulement, en droit, les conclusions de l'insuffisance des charges ». Ce qu'a dit d'ailleurs le président Stoll lors de la lecture du délibéré pour motiver le choix de la relaxe pour trois prévenus et de la relaxe pour les tirs de Vahitu Schmidt, qui risquait neuf ans d'emprisonnement et finalement condamné à trois pour une participation à un attroupement armé qu'il ne niait pas.

« Pas d'élément matériel »

Cette relaxe massive ne surprend pas plus M^e Jean-François Munos qui défendait Anande Ka, « parce que l'accusation ne reposait sur rien, sur aucun élément matériel ». À son tour, il met en exergue « l'indépendance du juge » qui n'a pas cédé « à la pression et a jugé des hommes et non un contexte extérieur ». Une façon de rappeler que, quel que soit le climat extérieur, « je m'en fiche totalement du contexte national. Ce qui m'intéresse, c'est la justice », comme le disait M^e Appéré lors du procès.

Steven Le Roy